Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT
Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT
NANTES

CANTON
SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi trois avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 mars 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Ronan GILLES, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Marylène JÉGO	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

05. Création d'un Conseil Consultatif de la Vie Associative (C.C.V.A.)

Madame LE TRIONNAIRE rapporte

Le projet de Maison des associations, (espace de ressources pour toutes les associations), a été impulsé dans le cadre de réflexions d'associations orvaltaises lors de temps d'échanges pendant la période de la crise sanitaire.

Pour poursuivre ces réflexions, un groupe de suivi a été mis en place en décembre 2020, composé de 12 associations de thématiques et tailles diverses, avec et sans salarié.

La Maison des associations, fruit de ces concertations, a été officiellement créée en septembre 2021.

Le bilan est positif, la Maison des associations s'est imposée comme un lieu ressource et moteur de la vie associative, en terme d'accompagnement aux projets et de soutien à l'activité bénévole.

La Ville propose aujourd'hui la mise en place d'un Conseil Consultatif de la Vie Associative (CCVA), instance participative qui se substituera au groupe de suivi.

Cet espace de concertation, représentatif du tissu associatif orvaltais, aura pour objectif d'accompagner la Ville dans la mise en œuvre de sa politique de soutien à la vie associative, la Ville souhaitant notamment amplifier la logique de « guichet unique » afin de simplifier la vie des associations et promouvoir les différentes modalités du soutien municipal.

Très concrètement, cette instance est envisagée comme :

- Un espace de dialogue, de recueil d'expériences sur l'évolution du soutien municipal en faveur de la vie associative et d'expérimentation sur de nouveaux dispositifs éventuels ;
- Un espace de veille sur la vie et l'actualité des associations

Ce conseil sera constitué :

- De 4 élus municipaux :
  - Guillaume GUERINEAU Adjoint délégué aux relations avec les citoyens, les associations et les entreprises
  - Catherine LE TRIONNAIRE, Conseillère municipale déléguée aux relations avec les associations
  - Marylène JEGO, Conseillère Municipale membre de la Commission Culture, Sport, Coopération Internationale
  - Thierry BOUTIN, Conseiller Municipal membre de la Commission Culture, Sport, Coopération Internationale
- De 12 associations orvaltaises représentant la diversité du monde associatif suivant différents critères :
  - Secteur d'activité (culture, sports, solidarité, vie de quartier/citoyenneté, parents d'élèves... etc.),
  - Taille (nombre d'adhérents/licenciés),
  - Avec ou sans salarié.

Un appel à candidature sera lancé auprès des associations orvaltaises. Les associations candidates seront classées selon les critères exposés précédemment. Dans le cas où plusieurs associations remplissent les mêmes critères, un tirage au sort sera opéré.

Les associations membres retenues auront un mandat maximum de 3 ans avec droit de sortie et renouvellement possible dès que nécessaire.

Une réunion plénière avec tous les membres du CCVA aura lieu au moins une fois par an et des séances de travail pratiques (commissions thématiques) seront programmées suivant les sujets abordés (par exemple, harmonisation et simplification des démarches, dossier unique pour les demandes de manifestations...).

Un appel à candidature auprès des associations sera lancé en avril 2023. La composition du CCVA sera dévoilée en mai 2023 et la première réunion plénière aura lieu en juin 2023.

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 30 voix POUR et 5 ABSTENTIONS du groupe Aimer Orvault :

- **VALIDE** la création d'un Conseil Consultatif de la Vie Associative

Extrait certifié conforme
Orvault, le 4 avril 2023

Pour le Maire
Le Directeur général **Le secrétaire de séance**

Jean-François MAISONNEUVE **Pierre ANNAIX**

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : 04 AVR. 2023
Et par publication le : 04 AVR. 2023